



*République Française*

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2015**

*L'an deux mil quinze, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.*

**Présents** : MM. Alain DELAGE, Philippe BLANCHET, Ingrid LAMBERT-BORDIEC, Philippe BARON, Françoise BARNY, Joël CLERC, Guy NOIRAUD, Marie-José CAIL, Dominique NOUREAU, David PÉTRAULT, Claude BICHON, Armelle VIGNAULT, Jean-Charles GHIRINGHELLI, Peggy GAUTIER, Élodie GRELIER.

**Excusés** : MM. Nathalie GAZZILLO, Lucie BEURET, Logan MORIN, Guy BIERMAN.

**Absent** : Néant

**Pouvoirs** : Madame Nathalie GAZZILLO à Monsieur Alain DELAGE  
Madame Lucie BEURET à Madame Armelle VIGNAULT  
Monsieur Logan MORIN à Madame Ingrid LAMBERT-BORDIEC  
Monsieur Guy BIERMAN à Monsieur Jean-Charles GHIRINGHELLI

*Monsieur Guy NOIRAUD a été élu en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

-----

## *Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 19 février 2015*

*Madame GAUTIER souligne qu'aucune réponse n'a été apportée à sa question sur le montant des loyers de la Maison de Santé. Monsieur le Maire répond que la surface du bâtiment passera de 700 à 650 m<sup>2</sup> et qu'il sera de plain-pied. La mensualité du prêt ne sera pas intégralement remboursée par les loyers mais que ceux-ci dépasseront la durée de l'emprunt. Une recherche de prêt à taux le plus bas est en cours. Le montant des loyers, tous professionnels de santé confondus, oscillera autour de 3 000 €/mois.*

*Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – POINT DES TRAVAUX EN COURS**

- *Espaces verts : taille, plantations...*
- *Bâtiments : peinture au logement de la Poste*
- *Voirie : calcaire chemin de Bouscule...*

#### **II – ADMINISTRATION - FINANCES**

##### **A) BUDGET PRINCIPAL- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « CHAMPS DU PARC »**

- a) Vote du compte de gestion 2014*
- b) Vote du compte administratif 2014*
- c) Affectation du résultat*

##### **BUDGET PRINCIPAL**

###### **a) COMPTE DE GESTION**

*Le Conseil Municipal, statuant sur l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal,*

*Déclare que le compte de gestion dressé par MM. Daniel JOLY, Hubert PAGEOT, et Bertrand SAIGNE pour l'exercice 2014 n'appelle ni observation, ni réserve.*

###### **b) COMPTE ADMINISTRATIF**

*Après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2014, Monsieur DELAGE, Maire, quitte la séance, et sous la présidence de Monsieur BARON, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal successivement, en fonctionnement et investissement, résumé de la façon suivante, et donne à l'unanimité quitus au Maire pour sa gestion.*

## Bilan de gestion de 2014

<i>Dépenses de fonctionnement 2014</i>	1 528 617,77
<i>Recettes de fonctionnement 2014</i>	1 852 955,64
<b><i>Excédent de fonctionnement 2014</i></b>	<b>324 337,87</b>
<i>Excédent antérieur reporté 2013- Intégration résultats CDC HS</i>	23 501,08
<b><i>Excédent global de fonctionnement 2014</i></b>	<b>347 838,95</b>
<i>Dépenses d'investissement 2014</i>	672 034,00
<i>Recettes d'investissement 2014</i>	653 492,07
<b><i>Déficit d'investissement 2014</i></b>	<b>-18 541,93</b>
<i>Déficit antérieur reporté 2013</i>	- 367 743,06
<i>Intégration du résultat CDC HS 2013</i>	64 010,95
<b><i>Déficit global d'investissement 2014</i></b>	<b>- 322 274,04</b>
<b><i>Excédent de gestion 2014</i></b>	<b>25 564,91</b>
<i>Restes à réaliser 2014</i>	<b>99 842,00</b>
<b><i>Bilan de gestion 2014 (résultat)</i></b>	<b>125 406,91</b>

### **b) AFFECTATION DU RESULTAT**

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,*

*Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,*

*Constatant que le compte administratif présente :*

- <i>Excédent de fonctionnement 2014</i>	347 838,95 €
- <i>Déficit d'investissement 2014</i>	18 541,93 €
- <i>Déficit antérieur d'investissement reporté 2013 :</i>	303 732,11 €
- <i>Déficit global d'investissement 2014 :</i>	322 274,04 €

#### ***Décide d'affecter le résultat comme suit :***

- <i>Affectation complémentaire en réserves C/1068</i>	322 274,04 €
- <i>Excédent de fonctionnement reporté C/ 002</i>	25 564 ,91 €
- <i>Déficit d'investissement reporté C/ 001</i>	322 274,04 €

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « CHAMPS DU PARC »**

### **a) COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires déclare que le compte de gestion dressé par MM. Daniel JOLY, Hubert PAGEOT, et Bertrand SAIGNE pour l'exercice 2014 n'appelle ni observation, ni réserve.

### **b) COMPTE ADMINISTRATIF**

Après présentation du compte administratif de l'exercice 2014, Monsieur DELAGE, Maire quitte la séance et sous la présidence de Monsieur BARON, l'assemblée adopte à l'unanimité, le compte administratif successivement en investissement et en fonctionnement, résumé de la façon suivante et donne à l'unanimité quitus au Maire pour sa gestion.

Dépenses de fonctionnement 2014	559 081,58
Recettes de fonctionnement 2014	555 658,62
<b>Résultat de fonctionnement 2014</b>	<b>-3 422,96</b>
Déficit antérieur reporté 2013	- 0,36
<b>Déficit global de fonctionnement 2014</b>	<b>- 3 423,32</b>
Dépenses d'investissement 2014	552 235,66
Recettes d'investissement 2014	800 110,78
<b>Excédent d'investissement 2014</b>	<b>247 875,12</b>
Déficit d'investissement reporté 2013	- 108 610,78
<b>Excédent global d'investissement 2014</b>	<b>139 264,34</b>
<b>Excédent de gestion 2014</b>	<b>135 841,02</b>

### **c) AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat de l'exercice :

- Déficit de fonctionnement 2014	-3 423,32 €
- Excédent d'investissement 2014	247 875,12 €
- Déficit d'investissement 2013	-108 610,78 €
- Excédent global d'investissement 2014	139 264,34 €
- Excédent de gestion 2014	135 841,02 €

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

- Excédent d'investissement	C / 001	139 264,34 €
- Déficit de fonctionnement reporté	C / 002	3 423,32 €

## **B) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS**

Monsieur Joël CLERC, Adjoint, fait état des demandes de subventions qui s'élèvent à 42 275,00 €. Après examen par la commission de finances, il propose l'inscription d'une enveloppe de 42 000,00 € répartie de la façon suivante :

- Ecoles et périscolaires	4 070,00 €
- Socioculturel	4 635,00 €
- Tourisme et fêtes	20 000,00 €
- Associations sportives	8 200,00 €
- Demandes exceptionnelles	1 750,00 €

**Soit un total 38 655,00 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget 2015, une enveloppe de 42 000,00€, compte 6574 (subventions). Le tableau intégral est joint au compte-rendu.

## **C) LOTISSEMENT « CHAMPS DU PARC » - FIXATION DU PRIX DE VENTE DU METRE CARRE DES TERRAINS**

Monsieur Joël CLERC, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de viabilisation de la tranche 1 du lotissement des Champs du Parc ont été réceptionnés le 20 mars 2015. Les coûts de viabilisation sont connus, auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition des terrains, les honoraires du maître d'œuvre, le bornage, les réseaux... Il rappelle que le lotissement se décompose en trois tranches et qu'une partie de la viabilisation est déjà réalisée pour les tranches 2 et 3.

<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>	<b>TOTAL</b>
503 980,41 €	461 146,96 €	469 148,04 €	<b>1 434 275,41 €</b>
9 169 m <sup>2</sup>	9 139 m <sup>2</sup>	10 611 m <sup>2</sup>	<b>28 919 m<sup>2</sup></b>
21 parcelles	20 parcelles	20 parcelles	<b>61 parcelles</b>

### Détermination du prix de vente de la tranche 1

- 19 parcelles accession propriété
- 2 lots locatifs HLM
- Coût total des travaux : 419 983,68 € HT
- Prix de cession au m<sup>2</sup> serait de 45,77€ HT

Afin de proposer un prix d'achat abordable et en correspondance avec les prix des communes situées dans un rayon de 30 kms, la Commission finances a proposé de fixer le prix du mètre carré à 35,00 € HT le m<sup>2</sup> Accession à la propriété et 4,17 € HT le m<sup>2</sup> Office HLM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions décide :

- **DE FIXER** le prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain dans le lotissement des Champs du Parc à 35€ HT le m<sup>2</sup>
- **DE FIXER** le prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain dans le lotissement des Champs du Parc à 4,17€ HT le m<sup>2</sup> pour les deux parcelles réservées à l'Office HLM

- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de vente de ce lotissement, ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de cette décision.*

*Monsieur GHIRINGHELLI demande si une négociation peut intervenir pour le prix de vente. Monsieur Delage lui répond par la négative.*

#### **D) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*DECIDE de reconduire les taux d'impositions 2014 :*

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>- Taxe d'habitation</b>	19,46 %	19,46 %
<b>- Foncier bâti</b>	23,82 %	23,82 %
<b>- Foncier non bâti</b>	63,28 %	63,28 %
<b>- Compensation relais TP</b>	16,96 %	16,96 %

#### **E) ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DES HALLES : REMPLACEMENT DES FENETRES**

*Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée relative aux travaux de remplacement des fenêtres des halles.*

- *9 entreprises consultées*
- *4 entreprises ne pouvaient pas répondre dans les délais*
- *1 entreprise n'a pas répondu*
- *4 offres reçues*

<b>Entreprises</b>	<b>Prix HT</b>
<i>SOLABAIE de Niort</i>	48 205,73 €
<i>BARON Francis de Chey</i>	28 312,00 €
<i>POUGNAND de Celles sur Belle</i>	49 814,46 €
<i>Bâti Eco Bois de Souvigné</i>	47 044,00 €

Il propose après analyse des offres et avis de la commission d'appel d'offres de retenir l'offre de l'entreprise BARON pour un montant HT de 25 981,67 €, soit 31 178,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) VALIDE l'offre de l'entreprise BARON s'élevant à 25 981,67 € HT soit 31 178,00 € TTC
- 2) AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché

## **F) VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

### **• BUDGET PRINCIPAL 2015.**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le projet de budget primitif examiné par la Commission finances. Des ajustements ont été effectués conformément aux observations de la Commission et aux notifications des dotations.

- **Section de fonctionnement** : l'équilibre de la section s'établit à 1 870 000,00 € avec le maintien des taux d'imposition.

Elle dégage un excédent global de 222 000,00 € affecté pour l'essentiel à l'autofinancement des investissements (202 000,00 €) et aux dépenses imprévues (20 000,00 €).

La diminution du virement à l'investissement résulte essentiellement d'une baisse de la dotation forfaitaire de 33 634,00 €; d'une provision pour admettre en non-valeur des reliquats d'ordures ménagères.

- **Section d'investissement** : le projet de budget présenté en commission de finances laissait apparaître un déficit de 350 914,51 €. Après ajustement des opérations, il a été ramené à 140 000,00 €. L'équilibre de la section s'effectuera par l'inscription d'un emprunt de 140 000,00 € : 30 000,00 € - Opération matériel, 70 000,00 € - Opération revitalisation commerces, et 40 000,00 € - Opération mairie. Pour équilibrer le projet Maison de Santé, il sera nécessaire d'avoir recourt à un emprunt de 851 368,00 € (projet à revoir à la baisse) et l'avance de 200 000,00 € de la MSA sera remboursable sur plusieurs années. L'équilibre de la section s'équilibre ainsi à 2 712 078,00 €.

- **Vote du Budget** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour (dont 3 pouvoirs) et 4 voix contre (dont 1 pouvoir), accepte le budget de la commune conformément aux documents présentés et aux montants d'équilibre indiqués ci-dessus.

### **• BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2015 :**

Monsieur le Maire présente le projet de budget résumé de la façon suivante :

- **Fonctionnement** :
  - Viabilisation du lotissement (fin des travaux)
  - Remboursement d'intérêts emprunts
  - Frais annexes (appel d'offres, bornage...)
  - Écritures comptables lotissement
  - Vente de parcelles

- **Investissement** :
  - Emprunt d'ajustement
  - Excédent d'investissement reporté

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour (dont 3 pouvoirs) et 4 abstentions (dont 1 pouvoir), vote le projet de budget tel que présenté équilibré à 752 333,98 € en section de fonctionnement et à 743 002,00 € en section d'investissement.

### **G) AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES**

Le Maire rappelle au Conseil que la commune et l'EPF Poitou-Charentes ont contractualisé le 19 janvier 2015 une convention projet relative à la maîtrise foncière des emprises foncières nécessaires à la requalification du bourg ancien. Cette convention définit en son article 2-2 un périmètre de réalisation sur lequel une démarche d'intervention foncière sera engagée ; 3 périmètres de réalisation ont ainsi été déterminés.

Compte tenu d'éléments nouveaux, il apparaît nécessaire de procéder à l'ajout d'un quatrième périmètre :

- projet 4 : « Installation de commerces et logements à l'étage, 4 et 6 rue du Minage.

Le Conseil, à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** le projet de modification du périmètre de réalisation par l'ajout d'un périmètre : Installation de commerces et logements à l'étage, 4 et 6 rue du Minage
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre la commune et l'EPF Poitou-Charentes établie 19 janvier 2015.

### **III -QUESTIONS DIVERSES**

- Lecture est donnée du courrier de Mme PÉLISSIER-TÉNOT sur les coupes de bois dans la forêt de l'Hermitain. Monsieur le Maire va contacter les maires des communes concernées pour envoyer un courrier conjoint à l'Office National des Forêts.

- Noms de rues du lotissement des Champs du Parc :

Le Conseil Municipal des jeunes y réfléchit, on s'orienterait vers des noms de personnes qui ont marqué l'histoire de La Mothe.

- Mme GRELIER demande où en est le dossier de consultation pour la restructuration des écoles. Mme LAMBERT-BORDIEC répond que le CAUE vient d'envoyer les documents nécessaires à la consultation. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Dates des prochains Conseils Municipaux : 28 avril et 04 juin



